

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de MAICHE
Commune de LIEBVILLERS
(25190)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 03 juin 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10
(dont 1 procuration)
Absents excusés : 2
Absents :
Exclus :

Date de convocation :
30 mai 2022
Date d'affichage :

10/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LIEBVILLERS (Doubs), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine RACINE, Maire.

Présents :

Mesdames Catherine RACINE, Laurence RACINE, Justine CARBONNIER, Francine KAYSER, Aline KARCZEWSKI.

Messieurs Jean-François JOBERT, David DAUBERCY Cédric TURINETTI Pierre-Antoine BUFFET,

Absents excusés : Fabrice FEUVRIER ; Pierre-Olivier PATOIS

Mr Fabrice FEUVRIER a donné procuration à Mme Catherine RACINE ;

Ouverture de la séance : La séance est déclarée ouverte à 19 heures 00

Secrétaire de séance : Aline KARCZEWSKI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Modalité de publicité des actes pris par la commune

Délibération N°2022-16

Vu l'article L2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités et leurs groupement ;
Sur rapport de Madame le maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 01 juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

SOUS - PREFECTURE
10 JUIN 2022
MONTBELIARD

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire elles peuvent choisir par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage
- Soit par publication sur papier
- Soit par publication sous forme électronique

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Liebvillers afin d'une part faciliter l'accès à l'information de tous les administrés

le maire propose au conseil municipal de choisir les modalités suivantes de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage (à la mairie, lieu-dit Nadan et lieu-dit Cité du Maroc)
- Publicité électronique sur le site INTRAMUROS

Ayant entendu l'exposé de Madame le maire
Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

D'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022
Adopté à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 03 juin 2022
Ont signé au registre les membres présents
Catherine Racine, Madame le Maire

